

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Le 21 Décembre 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 15 Décembre 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

| | | | |
|--------------|------------------------------|---------------------------|---|
| M. SONNI | Conseiller M ^{al} | qui a donné procuration à | M. FLEURT Conseiller M ^{al} |
| Mme SEGUIN | Conseillère M ^{ale} | qui a donné procuration à | M. CROMER Conseiller M ^{al} |
| Mme GOFFREDI | Conseillère M ^{ale} | qui a donné procuration à | M. GUIRAUD Maire |
| Mme BASQUE | Conseillère M ^{ale} | qui a donné procuration à | M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al} |
| Mme BOUDEAU | Conseillère M ^{ale} | qui a donné procuration à | Mme FERNANDEZ Adjointe |
| M. ALCOUFFE | Conseiller M ^{al} | qui a donné procuration à | Mme BOYER Conseillère M ^{ale} |

ABSENTS EXCUSÉS : MM. ROHEL, SANS, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Danielle FERNANDEZ

345 - OBJET : Rémunération des agents du service de la régie de l'eau et de l'assainissement

Le service de la régie de l'eau et de l'assainissement étant un service public à caractère industriel et commercial, les agents de ce service sont recrutés sur des contrats à durée indéterminée ou déterminée de droit privé conformément aux dispositions en vigueur.

Au vu des entretiens professionnels de fin d'année et de l'implication des agents, il est proposé de revaloriser les indices majorés de rémunération de l'ensemble des agents du service à compter du 1^{er} janvier 2024. Il est rappelé à l'assemblée que la dernière revalorisation a été appliquée au 1^{er} janvier 2021. Les nouveaux indices majorés applicables seraient les suivants :

- 2 techniciens réseaux : IM 607 → IM 620
- 1 technicien réseau : IM 459 → IM 475
- 1 agent administratif : IM 385 → IM 405

Le conseil municipal, après avis favorable du conseil d'exploitation, est invité à se prononcer sur ces nouvelles conditions de rémunération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2024, les indices majorés de rémunération de l'ensemble des agents du service de la régie de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'il suit :

- 2 techniciens réseaux : IM 607 → IM 620
- 1 technicien réseau : IM 459 → IM 475
- 1 agent administratif : IM 385 → IM 405

☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20231221-345-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 26/12/2023